Quel recours en cas d'incapacité de l'enfant majeur

Par ManouR

Bonsoir, il faut lire ce qui va suivre pour bien comprendre, par rapport au sujet.
Mon Beaufils 20 ans,parents divorcés depuis 2017, la mère obtient la garde (sur un manque d'honnêteté), le père (mon conjoint) un WE sur deux, mais ces dernières années, il faisait comme il voulait. L'entente des 2 parents très compliquée, la mère n'a jamais supporté qu'il refasse sa vie, alors que c'est elle qui a quitté le domicile conjugal (bipolaire, TS a répétition, suivi e par psychologue et sous anti dépresseur depuis une vingtaine d'années).
Juillet dernier, mon Beaufils est victime d'un grave AVP, il reste dans le coma 15 jours, des lésions cérébrales nombreuses et on nous annoncent de lourdes séquelles, sans pouvoir nous dire lesquelles, en précisant bien que se sera très long, des mois, année...
Au jour d'aujourd'hui, il est en centre de rééducation, il a tout à réapprendre: motricité,langage... Apparemment il se souvient de sa vie avant l'accident, mais à un souci de mémoire proche. Il chuchote quelques mots, phrases courtes.
Avec mon mon conjoint, on pense sur le long terme...
Quand il y aura des permissions, quand il y aura un retour a domicile, comment peut s'organiser la garde? Quel recours a le papa? Sachant que si la mère le prend chez elle (vu qu'elle en a la garde), elle ne lui laissera pas les WE, voir pourrait l'empêcher de le voir. A priori son souhait est de s'accaparer de leur fils pour elle seule, son problème est ma présence...
Vers qui peut il se tourner pour être épauler?
Aussi, il verse une pension alimentaire tous les mois, et comme il dit, pour le moment ça ne profite pas a son fils, a t il un recours pour demander a la verser directement sur le compte de mon beaufils? (Il devait entrer en 2e année de BTS en alternance)
Merci d'avance pour vos réponses
J'espère avoir été clair dans mon récit...

Par TUT03

Bonjour
le première chose à faire est que votre compagnon demande une protection judiciaire pour son fils avec un mandataire extérieur , faire une demande de sauvegarde de justice médicale en urgence, grace au médecin du centre de réadaptation

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2075]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2075[/url]

si votre beaufils peut s'exprimer et en fonction de son état de santé, il pourra faire le choix de son lieu de vie, domicile des parents ou lieu de vie spécialisé , puisqu'il est majeur, ce ne sont pas les parents qui choisissent.

s'il choisi un lieu de vie indépendant (adapté, spécialisé), il pourra recevoir les visites qu'il souhaite ou organiser les visites à ses proches comme il le souhaite, toujours en fonction de son état de santé

Par Isadore

Bonjour,

Il n'y a pas de "garde" pour un adulte. Il y a éventuellement un enfant qui réside chez ses parents. Si jamais l'enfant de votre compagnon est placé sous tutelle ou curatelle, il décidera seul de son lieu de vie et de qui il fréquente s'il en est capable. Sinon le tuteur choisira le lieu de vie le plus adapté à sa situation.

En cas de conflit entre les parents, le curateur ou le tuteur désigné par le juge sera un professionnel.

Cette personne se chargera aussi des démarches pour faire jouer l'obligation alimentaire.

Votre compagnon peut saisir le JAF pour demander, au vu de la situation, que la pension soit directement versée sur un

compte de son fils.

Mais comme l'indique TUT03, la priorité est la demande de protection.

Par kang74

Bonjour,

Le père peut faire la demande de verser la pension alimentaire mais vu que le fils semble maintenant être tout sauf indépendant suite à ce drame, vu qu'il y aura vraisemblablement des frais à prévoir, il serait très téméraire de penser que le JAF puisse accepter ou qu'il ne l'augmente pas .

Si l'enfant a été confié à sa mère pendant sa minorité, cela veut quand même dire que malgré ces soit disant troubles psy, c'était un meilleur choix que le fait de le confier au père .
Donc argument à éviter et qui n'a , en plus , rien à faire dans le débat : l'enfant peut vivre et voir ses parents comme il veut depuis déjà 2 ans .
Et il n'a pas, d'après ce que vous dites, manifesté l'envie de vivre avec son père ...